

ACCOMPAGNER LA GESTION DE L'INAPTITUDE : AMENAGEMENT DU POSTE OU RECLASSEMENT

D'une part, la loi du 11 février 2005 a apporté de nombreuses avancées sur l'intégration des personnes en situation de handicap, elle articule l'objectif d'accès au droit commun avec le droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap dans les domaines suivants : L'accueil des personnes handicapées / Le droit à compensation / Les ressources / La scolarité / L'emploi / L'accessibilité / La citoyenneté et participation à la vie sociale.

D'autre part, chaque année à l'issue d'absences pour raison de santé, de nombreux agents sont déclarés partiellement ou totalement inaptes à réintégrer leur fonction initiale. Il est souvent difficile, pour la collectivité ou l'établissement comme pour les agents, de bâtir et mettre en œuvre la meilleure solution face à une telle situation. Dans certains cas, les agents sont alors réintégrés dans leur service, moyennant le report d'une partie de leurs tâches vers leurs collègues. Ils sont parfois maintenus en arrêt, faute de solution. C'est pourquoi, pour accompagner la mise en place d'une solution pérenne de maintien dans l'emploi, satisfaisante pour tous et répondant aux directives de la loi, l'aide d'un spécialiste peut devenir essentiel.

Neeria vous propose un projet global de réintégration professionnelle de l'agent en situation d'inaptitude. Ce processus prend en compte les besoins et contraintes de la collectivité, et/ou de l'établissement, les aptitudes et compétences de l'agent, à son poste de travail, mais également l'organisation des activités du service et du collectif de travail.

STRUCTURES CONCERNEES

Toute collectivité territoriale et établissement de santé souhaitant être accompagné pour le maintien ou le retour à l'emploi d'un agent qui, après un avis d'inaptitude totale ou partielle rendu par la Médecine Professionnelle et préventive, rencontre des difficultés pour réaliser son activité professionnelle.

Cette démarche est individualisée, centrée sur un agent qui se retrouve en difficulté car son poste n'est plus en adéquation avec ses capacités.

Chaque métier de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état peut être concerné, qu'il fasse partie des services techniques, administratifs, logistiques, soignants, encadrants, etc.

OBJECTIFS DE LA MISSION

- Aider à mettre en œuvre une solution durable pour la collectivité et/ou de l'établissement et l'agent.
- Mobiliser les acteurs et experts concernés (internes et externes) par la situation.
- Générer une motivation conjointe de l'agent et de la collectivité et/ou de l'établissement sera un point essentiel à la réussite de la mission.
- Etablir un itinéraire de maintien ou de retour à l'emploi conjoint avec l'agent et la collectivité/l'établissement
- Définir des actions d'améliorations ciblées, concrètes et planifiées.
- Réévaluer régulièrement les risques identifiés et les aménagements réalisés dans une démarche d'amélioration continue.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

1. Demande conjointe de la collectivité territoriale / l'établissement de santé et de l'agent. / 2. Émission d'un avis médical justifiant de l'incapacité de l'agent à assumer tout ou partie des contraintes de son poste de travail. / 3. Accord de la Médecine Professionnelle et Préventive. / 4. Accord de Neeria, sur la base des critères d'intégration et de l'avis technique de nos consultants.

CONTENU DE LA MISSION

1 – Réunion de lancement

Cet accompagnement débute toujours par une première réunion à laquelle sont invitées les parties prenantes du projet. Les objectifs de cette première réunion sont les suivants : établir un état des lieux de la situation de l'agent (diplômes, compétences professionnelles, extra professionnelles, attentes) et les possibilités de la collectivité (budget, postes vacants, départs en retraite...) ; définir l'objectif visé et le type d'accompagnement à mettre en œuvre (aménagement du poste ou reclassement) ; formaliser un plan d'actions et un calendrier détaillé des premières actions à mener en fonction de l'accompagnement choisi.

2 – Diagnostic ergonomique de la situation de travail

Cette étape passe inévitablement par l'analyse de l'activité réelle de l'agent, sur son poste et au sein du collectif de travail. L'ergonome s'attachera à observer les activités réalisées au cours d'une journée de travail représentative du quotidien professionnel de l'agent. Cette observation aura pour but de mettre en exergue des critères en lien avec les conditions matérielles, environnementales, organisationnelles du poste. Cette immersion terrain sera également l'occasion de prendre en considération, les flux d'information et de communication avec ses collègues et les services environnants.

3 – Rédaction de plans d'actions ciblés

Suite à l'analyse des activités de travail, les principaux risques et freins seront traduits sous forme d'actions d'amélioration qui s'attacheront à reprendre les critères cités ci-dessus (matériel, environnement, organisation, flux d'information et de communication).

4 – Mise en œuvre des aménagements et suivi

Des réunions de suivi seront organisées tout au long du projet de retour à l'emploi de l'agent afin de constater la progression des actions, et le cas échéant de réorienter le projet selon les opportunités et difficultés rencontrées. Une fois les aménagements mis en place par la collectivité et/ou l'établissement, un suivi à distance sera maintenu jusqu'à la reprise complète de l'agent.

CONSEIL / MANAGEMENT DES RISQUES / DEPLOIEMENT DE LA DEMARCHE DE GESTION DES RISQUES

LES PLUS

Neeria propose de mettre à votre disposition une équipe pluridisciplinaire ayant fait ses preuves à maintes reprises dans l'accompagnement de structures appartenant aux fonctions publiques : territoriale, hospitalière et d'état, dans une dynamique d'amélioration continue des conditions de travail.

Notre équipe chargée de l'accompagnement à la gestion de l'inaptitude est composée d'ergonomes, de psychologues du travail et de consultants RH pouvant vous orienter et vous accompagner dans chaque situation spécifique.

Nous nous appuyons également sur les compétences de consultants en hygiène et sécurité, en organisation et en qualité pour vous apporter la vision la plus complémentaire possible et construire avec vous les aménagements de demain.

CONTACTER NOS CONSEILLERS SPECIALISES

INFORMATION@NEERIA.COM